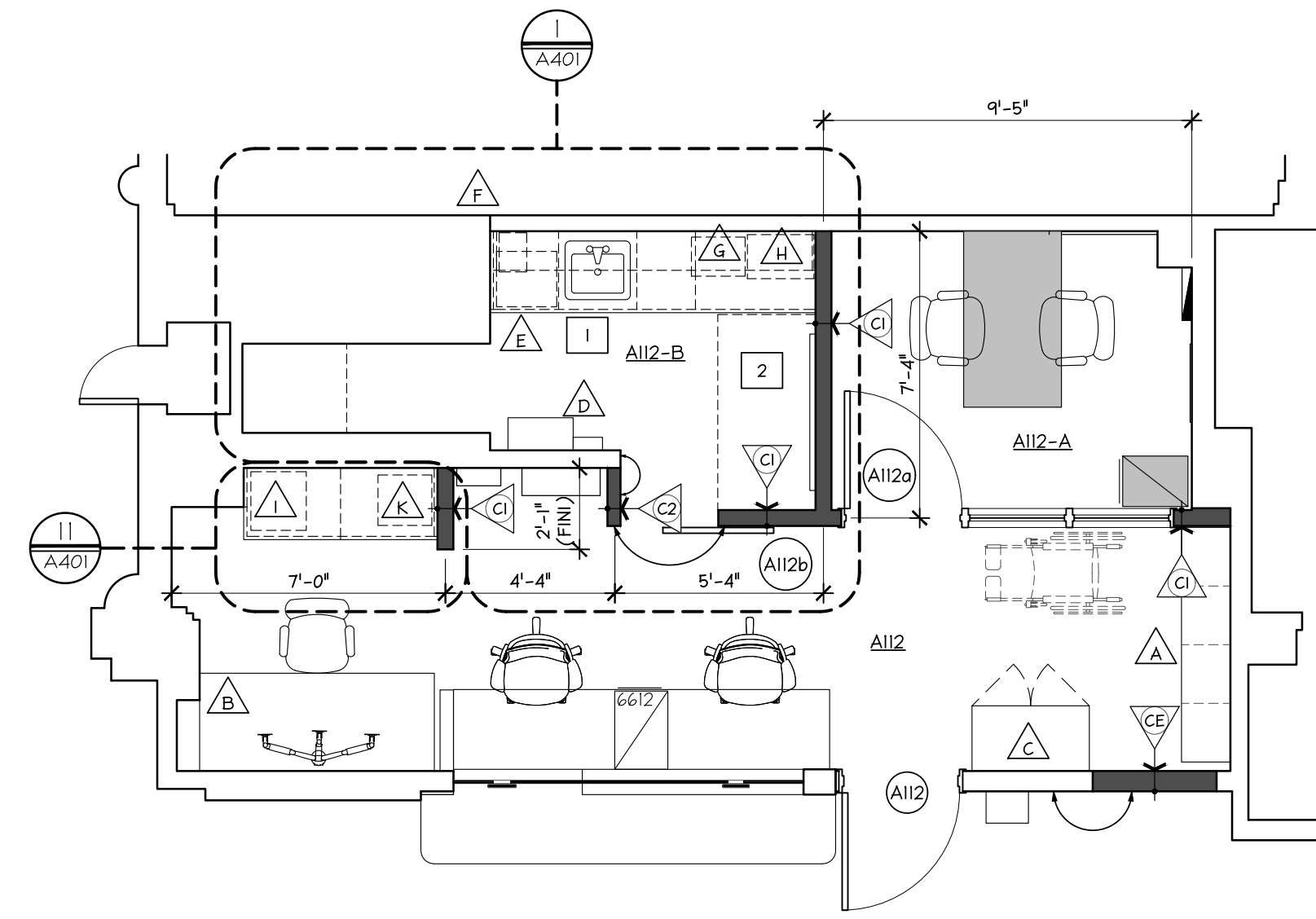
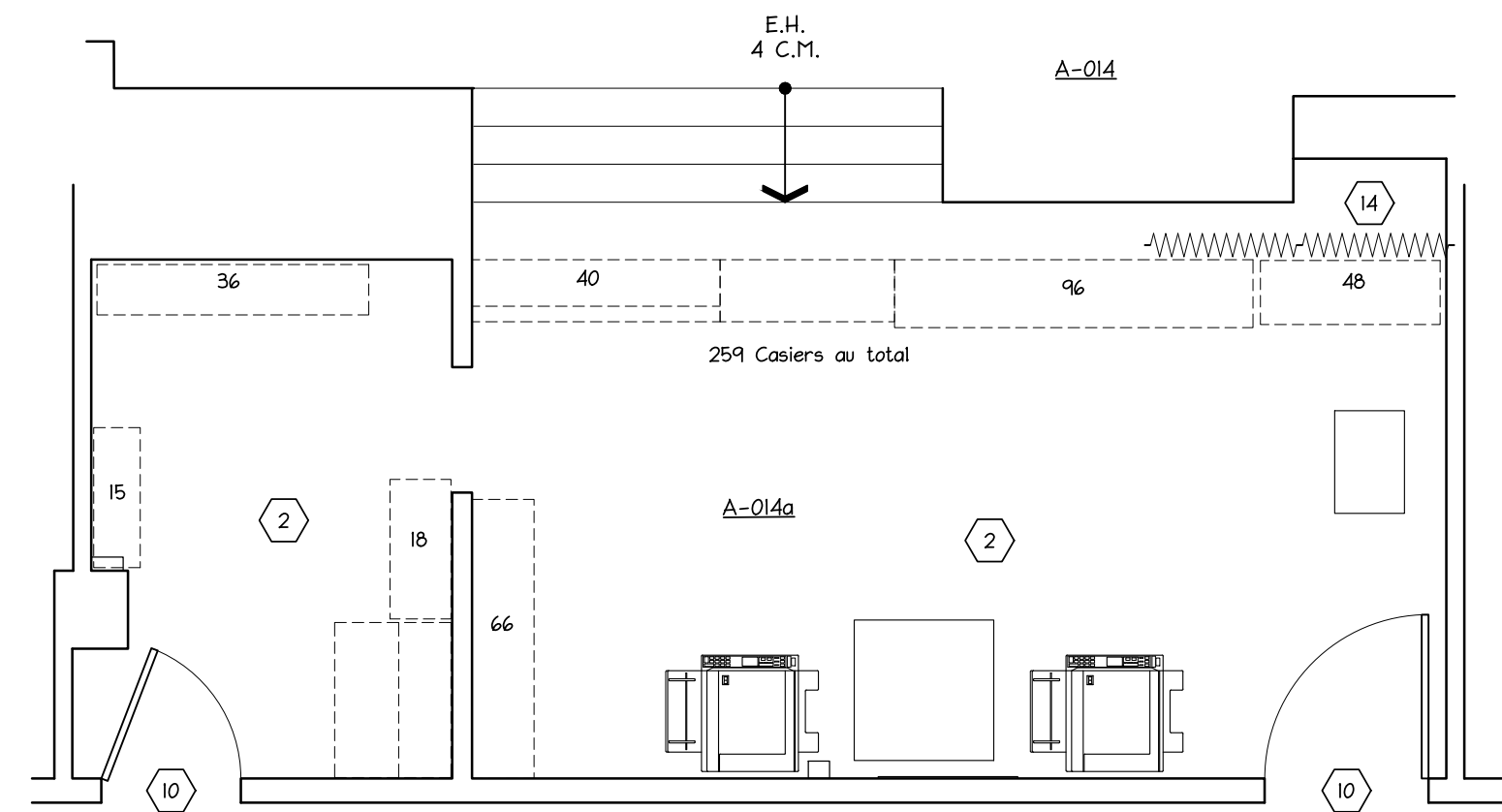


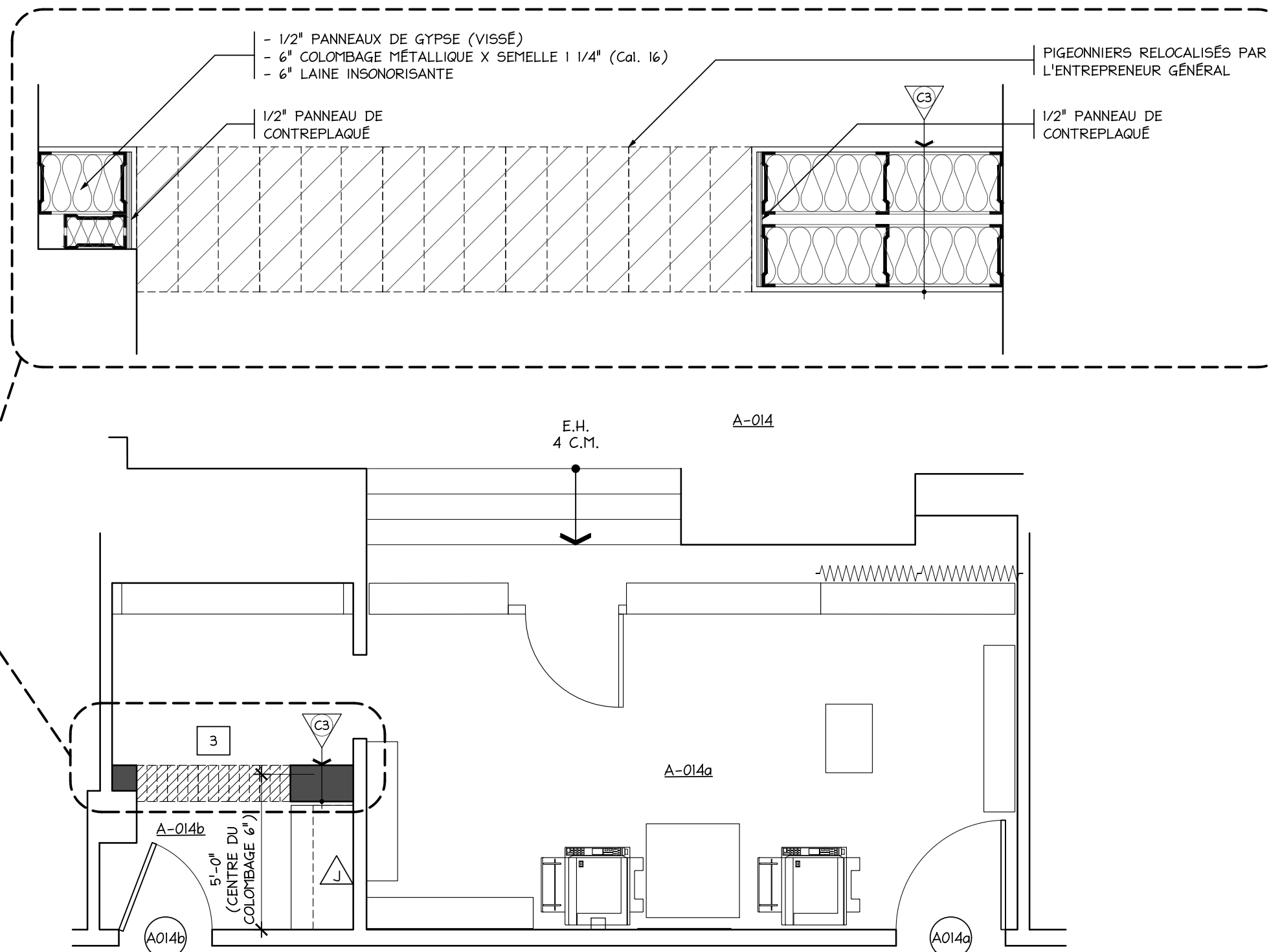
PLAN DE DÉMOLITION - LOCAL A112
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"



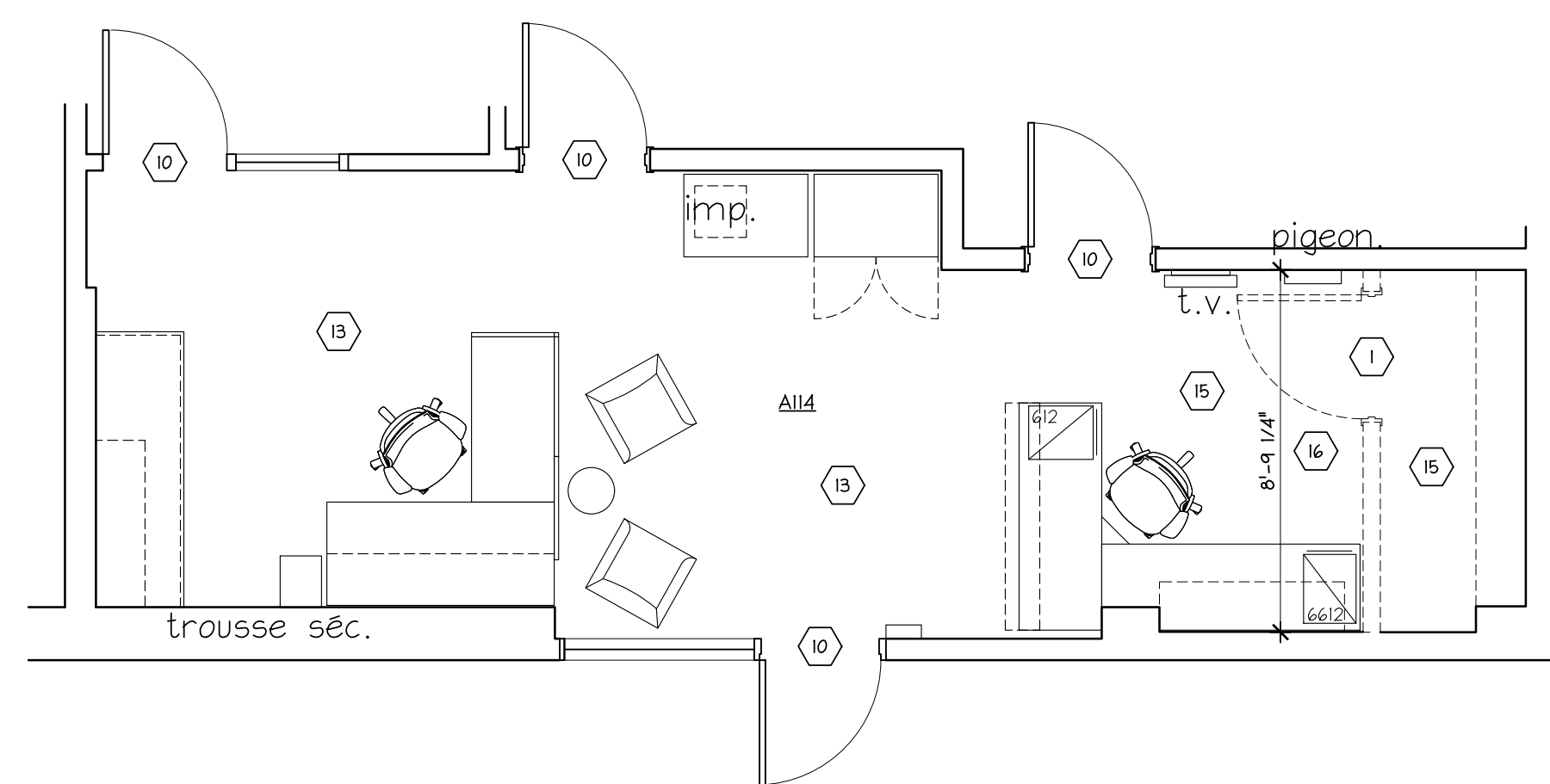
PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - LOCAL A112
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"



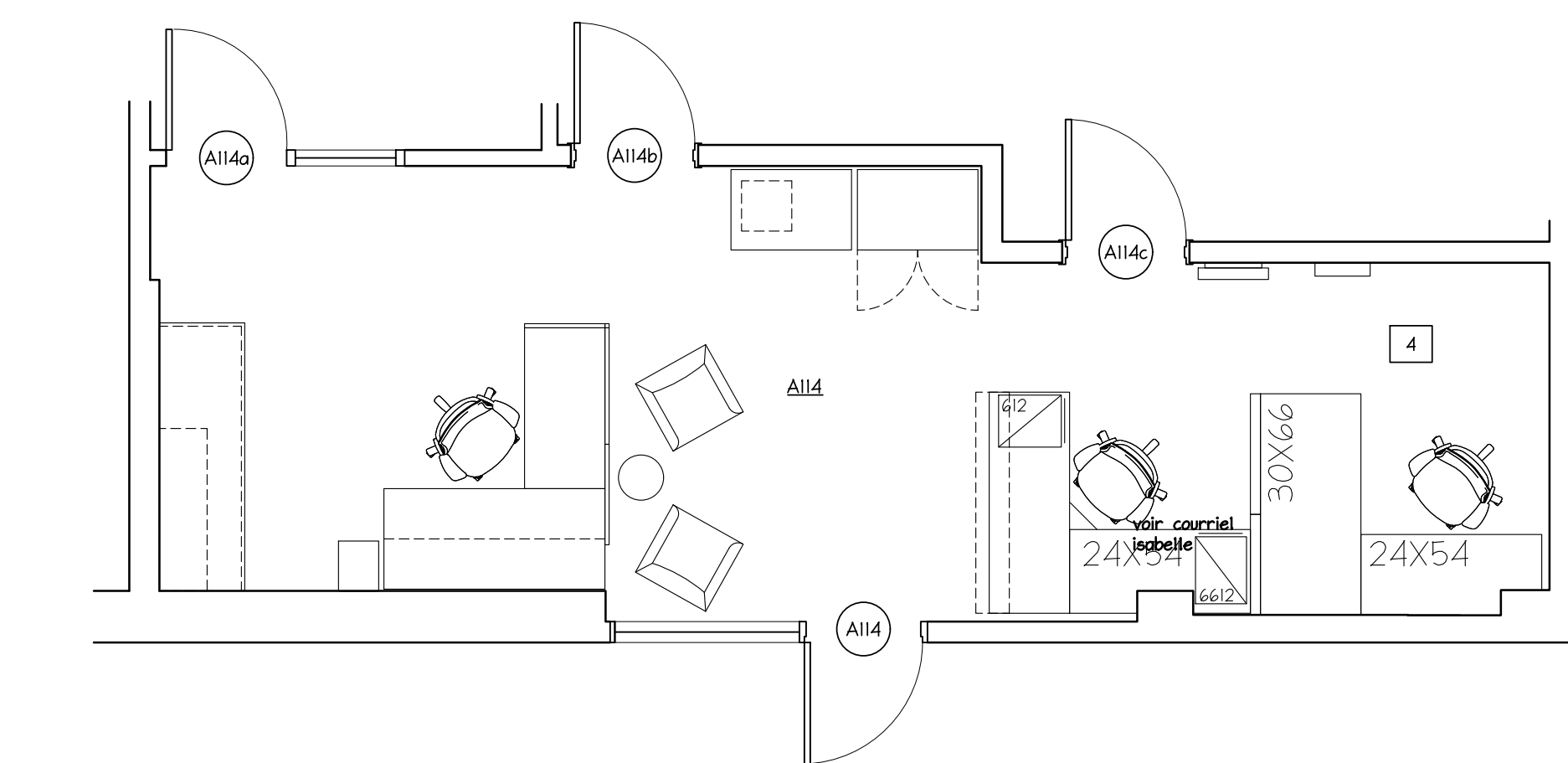
PLAN DE DÉMOLITION - SECTEUR IMPRIMERIE
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"



PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - SECTEUR IMPRIMERIE
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"



PLAN DE DÉMOLITION - LOCAL A114
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"



PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - LOCAL A114
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

NOTES DÉMOLITION

- ① PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE EXISTANT À ENLEVER
- ② REVÊTEMENT DE PLANCHER (VINYLE) ET PLINTHE (VINYLE) À ENLEVER
- ③ REVÊTEMENT DE PLANCHER (TERRAZZO) À CONSERVER ET PLINTHE (VINYLE) À ENLEVER
- ④ REVÊTEMENT DE PLANCHER (LINOLEUM) ET PLINTHE (VINYLE) À ENLEVER
- ⑤ SECTION DES PIGEONNIERS À ENLEVER ET À RELOCALISER DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
- ⑥ SECTION DES PIGEONNIERS À ENLEVER ET À DISPOSER PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
- ⑦ BOITIER AVEC ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE EXISTANT À CONSERVER (V.P.I.)
- ⑧ BOÎTE POUR PLAN DE SÉCURITÉ INCENDIE EXISTANT À CONSERVER
- ⑨ TABLETTES EXISTANTES À ENLEVER
- ⑩ PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE EXISTANT À CONSERVER
- ⑪ ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE EXISTANT À CONSERVER (V.P.I.)
- ⑫ REVÊTEMENT DE PLANCHER EXISTANT (TAPIS) ET PLINTHE EXISTANTE (TAPIS) À ENLEVER
- ⑬ REVÊTEMENT DE PLANCHER EXISTANT (VINYLE) ET PLINTHE EXISTANTE (VINYLE) À CONSERVER
- ⑭ PORTE ACCORDÉON EXISTANTE À CONSERVER
- ⑮ REVÊTEMENT DE PLANCHER EXISTANT (LATTES DE BOIS FRANC) ET PLINTHE EXISTANTE (VINYLE) À CONSERVER
- ⑯ OUVERTURE DE 8'-4 1/4" X 8'-7-4" À PRÉVOIR DANS LA CLOISON EXISTANTE

NOTES RÉAMÉNAGEMENT

- 1 NOUVEAU ÉQUIPEMENT DE PLOMBERIE (V.P.I.)
- 2 NOUVEAU LIT PLIANT FOURNI ET INSTALLÉ PAR LE CLIENT
- 3 PIGEONNIERS RELOCALISÉS DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
- 4 CORRECTION DU REVÊTEMENT DE PLANCHER (LATTES DE BOIS FRANC). L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVI RA RAGRÉER, SABLER ET REVENIR LE REVÊTEMENT DE PLANCHER SUITE AU RETRAIT DU LOCAL DE RANGEMENT
- 5 PRÉVOIR UN FOND DE CLOUAGE POUR L'INSTALLATION DU RAIL DE LA PORTE COUSSANTE

LÉGENDE PLAN

- MURS EXISTANTS ET/OU CLOISONS EXISTANTES À CONSERVER
- MURS EXISTANTS ET/OU CLOISONS EXISTANTES À DÉMOLIR (GYPSÉ) ET/OU ITERS À DÉMOLIR
- NOUVEAUX MURS ET/OU NOUVELLES CLOISONS
- (V.P.I.) VOIR PLANS DES INGÉNIEURS
- ALIGNER

LÉGENDE MOBILIER

- MOBILIER EXISTANT À CONSERVER AU MÊME EMPLACEMENT
- MOBILIER EXISTANT À ENLEVER (PAR LE CLIENT) (À COORDONNER AU CHANTIER)
- MOBILIER EXISTANT À ENLEVER ET À RELOCALISER (PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL)
- NOUVEAU MOBILIER (FOURNI ET INSTALLÉ PAR LE CLIENT)

NOTE MOBILIER

TOUT LE MOBILIER (BUREAUX, IMPRIMANTES, ÉLECTROMÉNAGERS, MACHINE À CAFÉ, TIREUSES, ORDINATEURS, BÔTES À CLÉS, CROCHETS MURAUX, ETC.) SERA ENLEVÉ PAR LE CLIENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX (HORS HANDET DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL)

COMPOSITIONS

- COMPOSITION EXISTANTE**
- CLOISON APPAREILLANT LA COMPOSITION DE LA CLOISON EXISTANTE ADJACENTE (À VALIDER AU CHANTIER)
- COMPOSITION TYPE**
- 5/8" PANNEAUX DE GYPSE FIRECODE TYPE " X " (VISSE)
 - 3 5/8" COLOMBAGES MÉTALLIQUES X SÈHELLE
 - 1 1/4" # 16" c/c (Cgl. 16)
 - 3" LANE INSORISANTE / IGNIFUGE " SAFE N' SOUND " DE " ROCKWOOL "
 - 5/8" PANNEAUX DE GYPSE FIRECODE TYPE " X " (VISSE)
- COMPOSITION TYPE**
- 1/2" PANNEAU DE GYPSE (VISSE)
 - 2 1/2" COLOMBAGES MÉTALLIQUES X SÈHELLE
 - 1 1/4" # 16" c/c (Cgl. 16)
 - 1/2" PANNEAU DE CONTREPLAQUE
 - 1/2" PANNEAU DE MOF (VOIR PLAN DES FINIS)
- COMPOSITION TYPE**
- 1/2" PANNEAU DE GYPSE (VISSE)
 - 4" COLOMBAGES MÉTALLIQUES X SÈHELLE
 - 1 1/4" # 16" c/c (Cgl. 16)
 - 4" LANE INSORISANTE / IGNIFUGE " SAFE N' SOUND " DE " ROCKWOOL "
 - 1" ESPACE
 - 4" COLOMBAGES MÉTALLIQUES X SÈHELLE
 - 1 1/4" # 16" c/c (Cgl. 16)
 - 4" LANE INSORISANTE / IGNIFUGE " SAFE N' SOUND " DE " ROCKWOOL "
 - 1/2" PANNEAU DE GYPSE (VISSE)

LÉGENDE MOBILIER RELOCALISÉ

- CASIER DU LOCAL D-III RELOCALISÉ PAR LE CLIENT DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- BUREAU DU LOCAL D-III RELOCALISÉ PAR LE CLIENT DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- ARMOIRE DU LOCAL D-III RELOCALISÉ PAR LE CLIENT DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- BÔTES À CLÉS DU LOCAL A-112 RELOCALISÉ DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- FINI-FRIGO DU LOCAL A-112 RELOCALISÉ DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- MACHINE À CAFÉ DU LOCAL A-112 RELOCALISÉ DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- GRILLE-PAIN DU LOCAL A-112 RELOCALISÉ DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- MICRO-ONDES DU LOCAL A-112 RELOCALISÉ DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- TSM DU LOCAL D-III RELOCALISÉ DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- IMPRIMANTE DU LOCAL A-112 RELOCALISÉ DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU LOCAL A-112
- TIREUSE DU LOCAL A-112 RELOCALISÉ DANS LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU SECTEUR IMPRIMERIE

NOTES GÉNÉRALES

1. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PRÉVOIR QUE LE CÉGEP RESTERA EN OPÉRATION DURANT LA DURÉE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION. IL DOIT PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES AFIN QUE LES OPÉRATIONS NORMALES DES USAGERS NE SOIENT PAS INTERROMPUES
2. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT TENIR SON CHANTIER PROPRE ET EXEMPT DE TOUT DÉBRIS ET/OU POUSSIÈRES EN TOUT TEMPS
3. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PRENDRE ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT SUR L'EMPLACEMENT OÙ POURRA ÊTRE INSTALLÉ LE CONTENEUR À DÉCHETS POUR LA DURÉE DES TRAVAUX
4. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT RAGRÉER TOUS LES MURS, PLANCHERS, PLAFONDS ET/OU TOUTES AUTRES SURFACES EXISTANTES QUI DOIVENT ÊTRE CONSERVÉES ET QUI AURONT ÉTÉ ENDOMMAGÉES PAR LES TRAVAUX. (UTILISER DES FINIS APPAREILLANTS PARFAITEMENT LES FINIS EXISTANTS).
5. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT S'ASSURER QUE LES DALLES DE BÉTON SOIENT APTES ET BIEN NETTÉES POUR RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS DE PLANCHER. LA TOLÉRANCE MAXIMALE PERMISE POUR LA DALLE DE BÉTON SERA DE 1/8" DANS UN RAYON DE 10'-0" (À VÉRIFIER AU CHANTIER ET À CORRIGER AU BESOIN)
6. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PRÉVOIR UN JOINT DE SCÉLANT AU LATEX ENTRE LES CLOISONS ET LES DESSUS DES COPPIFORS QUI NE SONT PAS FINIS DE DOSSERETS ET PRÉVOIR PENDRE DE LA MÊME COULEUR QUE LES CLOISONS ADJACENTES. DANS LE CAS OÙ LE MUR ADJACENT NE PEUT ÊTRE PEINT, UTILISER UN SCÉLANT AU SILICONE TRANSPARENT.
7. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PRÉVOIR DES FONDS DE CLOUAGE LOCALISÉS ENTRE LES COLOMBAGES ET INSTALLÉS À L'INTÉRIEUR DES NOUVELLES CLOISONS ET/OU À L'INTÉRIEUR DES CLOISONS EXISTANTES POUR LA FIXATION DE LA CABINETTERIE, ÉQUIPEMENTS (TV), TABLEAUX, ÉTAGÈRES, ETC... (TOUS LES FONDS DE CLOUAGE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DE FAÇON À NE PAS ÊTRE VISUELLEMENT APPARENTS).
8. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT RAGRÉER TOUS LES MURS, PLANCHERS, PLAFONDS ET/OU TOUTES AUTRES SURFACES EXISTANTES QUI DOIVENT ÊTRE CONSERVÉES ET QUI SERONT ENDOMMAGÉES PAR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES (SE RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS)
9. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVI RA RÉFÉRER AUX PLANS DES INGÉNIEURS POUR LA SPÉCIFICATION DES APPARELS DE PLOMBERIE À FOURNIR ET À INSTALLER. (À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AU PLAN).
10. PRÉVOIR D'INSTALLER DES PANNEAUX DE CARTON-FIBRE 7/8" SUR LES REVÊTEMENTS DE PLANCHER À CONSERVER POUR LES PROTÉGER DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX.

No.	Remarque	Date	Signature
1.	EMIS - POUR COORDINATION	2026-02-06	S.T.
2.	EMIS - POUR COORDINATION	2026-02-12	S.T.

Notes générales :

LES PLANS D'ARCHITECTURE DEVONT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LES PLANS DE INGÉNIEURS

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVI RA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, CONDITIONS ET NIVEAUX SUR LE CHANTIER AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX

AVANT L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU DISCORDANCES DANS LES DES-SENS ET EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE

AUCUNE DIMENSION NE DEVI RA ÊTRE PRISE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS

LES INFORMATIONS STRUCTURALES DONNÉES SUR CES PLANS D'ARCHITECTURES NE SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVI RA VÉRIFIER ET APPROUVER LA STRUCTURE DU BÂTIMENT PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE MEMBRE DE LA CORPORATION DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC. L'ARCHITECTE N'assume AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CE QUI A TRAIT À LA STRUCTURE DE LA CONSTRUCTION

LE PROPRIÉTAIRE DEVI RA FAIRE EFFECTUER LES ANALYSES ET TESTS DE SOL (CAPACITÉ PORTANTE) AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE FONDATION

LE FOURNISSEUR DE TOUT ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE TOITURE, ANS QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, DEVI RA TENIR COMPTE DE LA LOCALISATION DES ÉVÉNEMENTS DE CLIMAT ET DE TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR L'EMPLACEMENT DES FERMES DE TOIT LORS DE LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE CELLES-CI

LE FOURNISSEUR DE POUTRES, POUTRELLES, SOUSSES ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE PLANCHER, ANS QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, DEVI RA TENIR COMPTE DE LA LOCALISATION DE TOUT ÉLÉMENT DE PLOMBERIE, CANALS DE VENTILATION ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LEUR EMLACEMENT LORS DE LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE CELLES-CI

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. CONFIRMER LES DIMENSIONS D'OUVERTURES EXACTES AVEC LES FABRICANTS RESPECTIFS.

LES DIMENSIONS INDIQUÉES SUR LES PLANS SONT DONNÉES À PARTIR DU CENTRE DES COLOMBAGES ET À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DES FONDATIONS. (À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES SUR LES PLANS)

TOUTS LES PLANS, DEVI RA, SCHEMA ET AUTRES DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA FIRM D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIÉTÉ DE LA FIRM D'ARCHITECTURE ET SONT DESTINÉS À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR. LE CLIENT NE PEUT UTILISER OU EN PERMETTRE L'UTILISATION, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR QU'ILS SERAIENT REPRODUITS, COPIÉS, REPRODUITS, REPRODUITS D'AUTRES TRAVAUX AU PROFIT, SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE LA FIRM ET MOYENANT RENDEMENT DE LA FIRM, SELON LES TERMES EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA RÉUTILISATION DES DITS DOCUMENTS.

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

staarchitectes

182, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc), J3B 6X4
T (450) 347-3916

Sous professionnel :

Ordre des architectes
A 1160
SOPHIE TÉTREAULT
ARCHITECTE
du Québec

Client :

CÉGEP
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

30, BOULEVARD DU SÉMINAIRE NORD
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, J3B 5J4, QUÉBEC

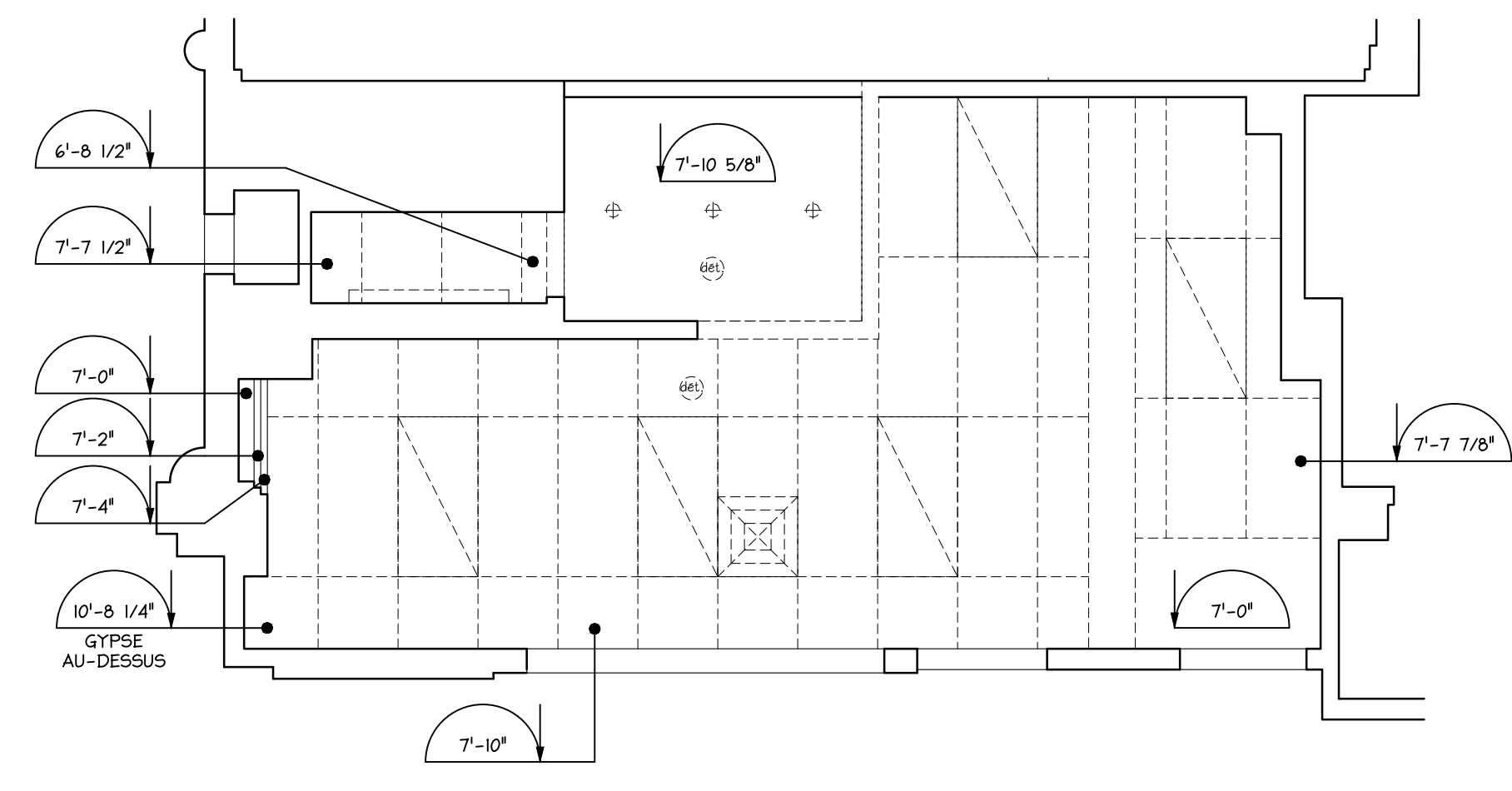
Titre du projet :

RÉAMÉNAGEMENT DU A112, DU A114 & DU SECTEUR IMPRIMERIE

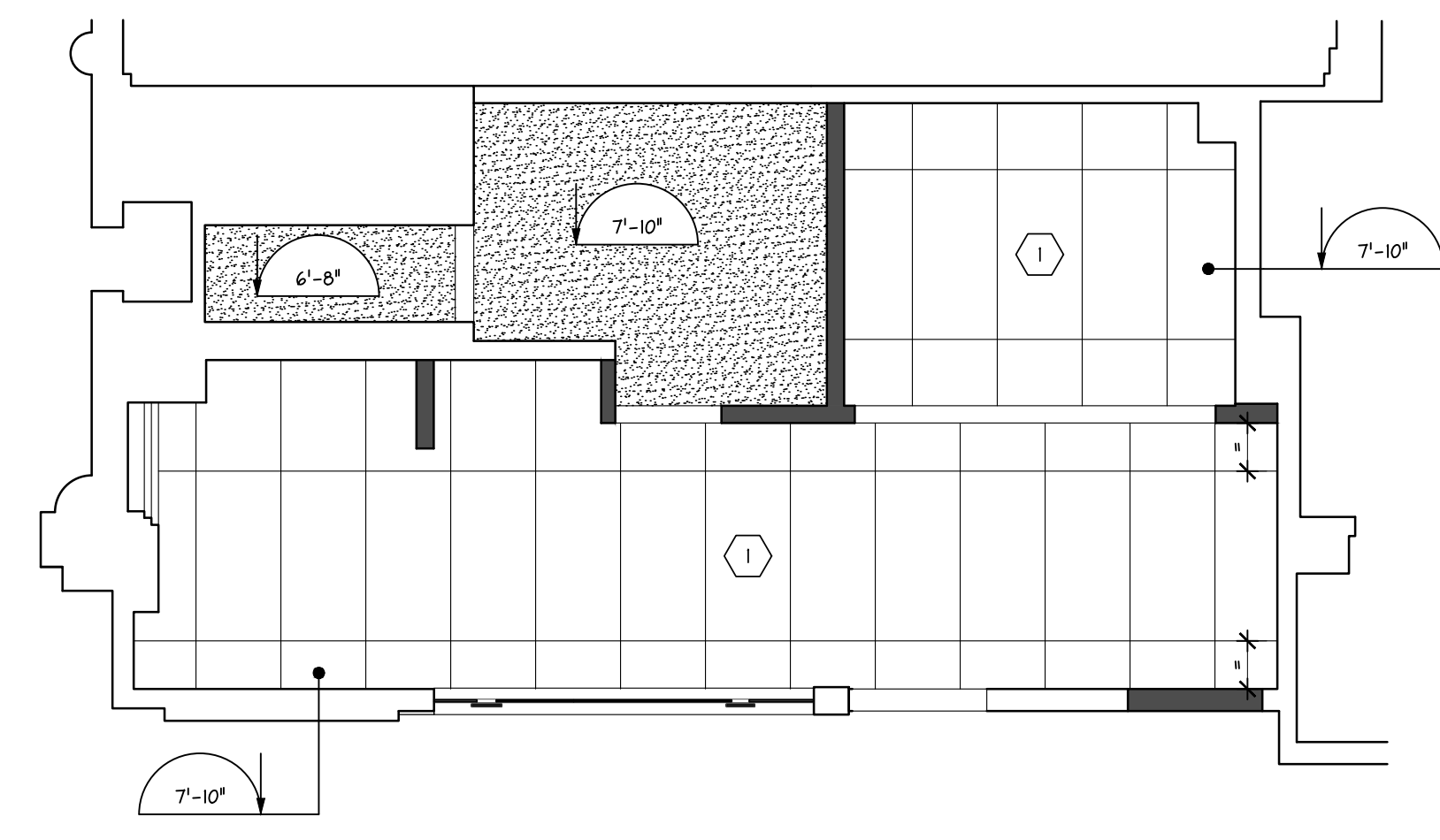
Titre du dessin :

PLANS DE DÉMOLITION
PLANS DE RÉAMÉNAGEMENT
LÉGENDES ET NOTES

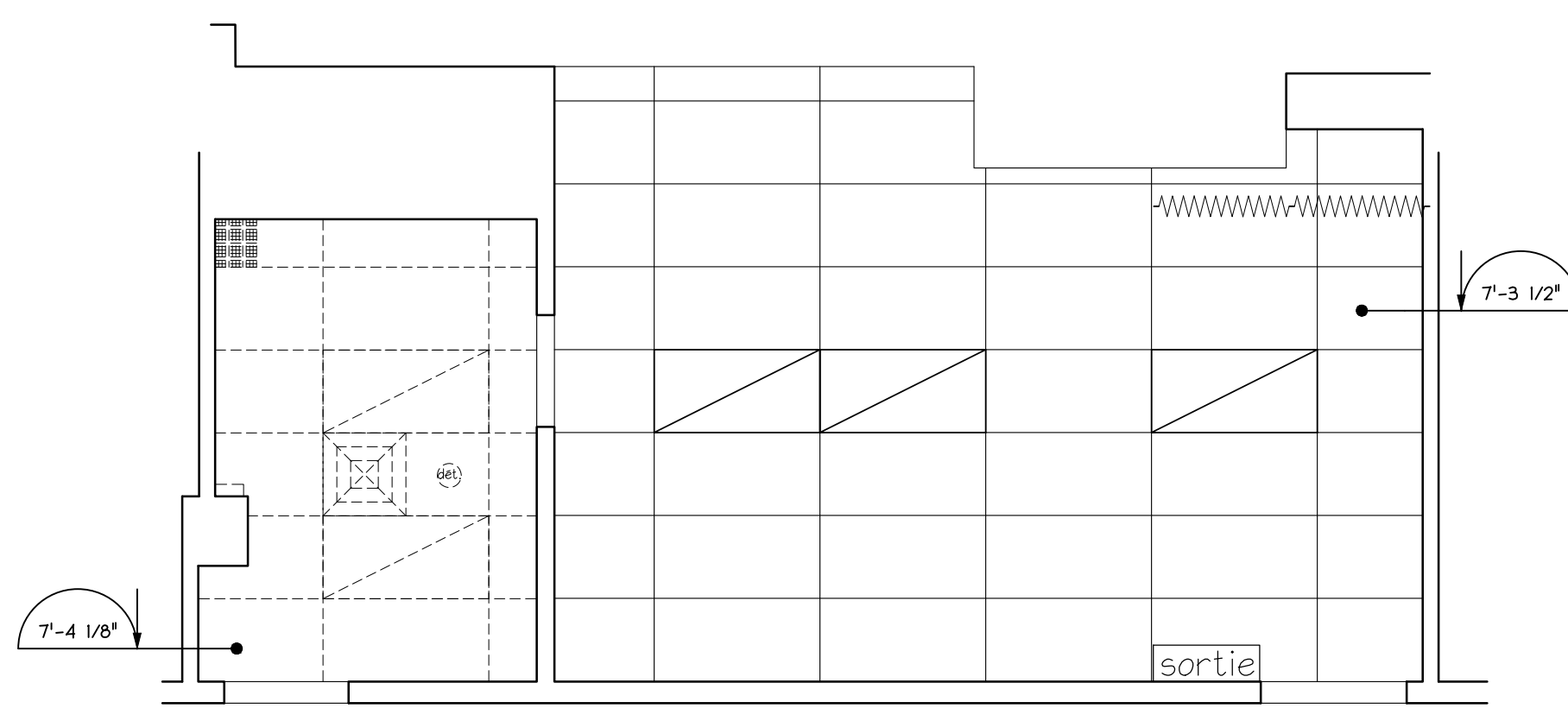
Échelle : INDIQUÉE Dessiné par : N.B. & E.T.F. A101
Date : JANVIER 2026 Révisé par : S.T.
Version : S.T. Dossier no. : 2025-504 XX / XX



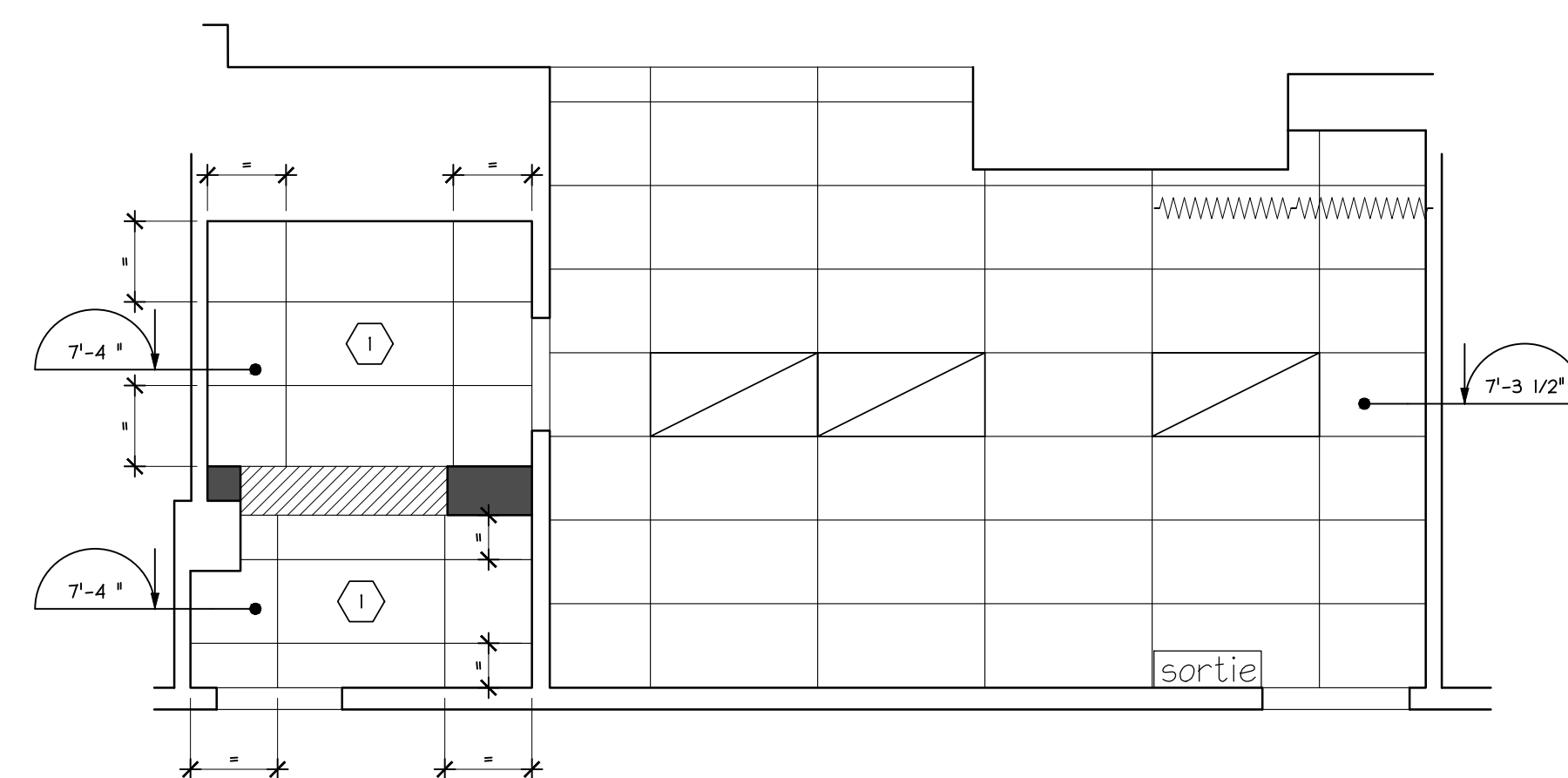
PLAFOND RÉFLÉCHI EXISTANT - LOCAL A112
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"



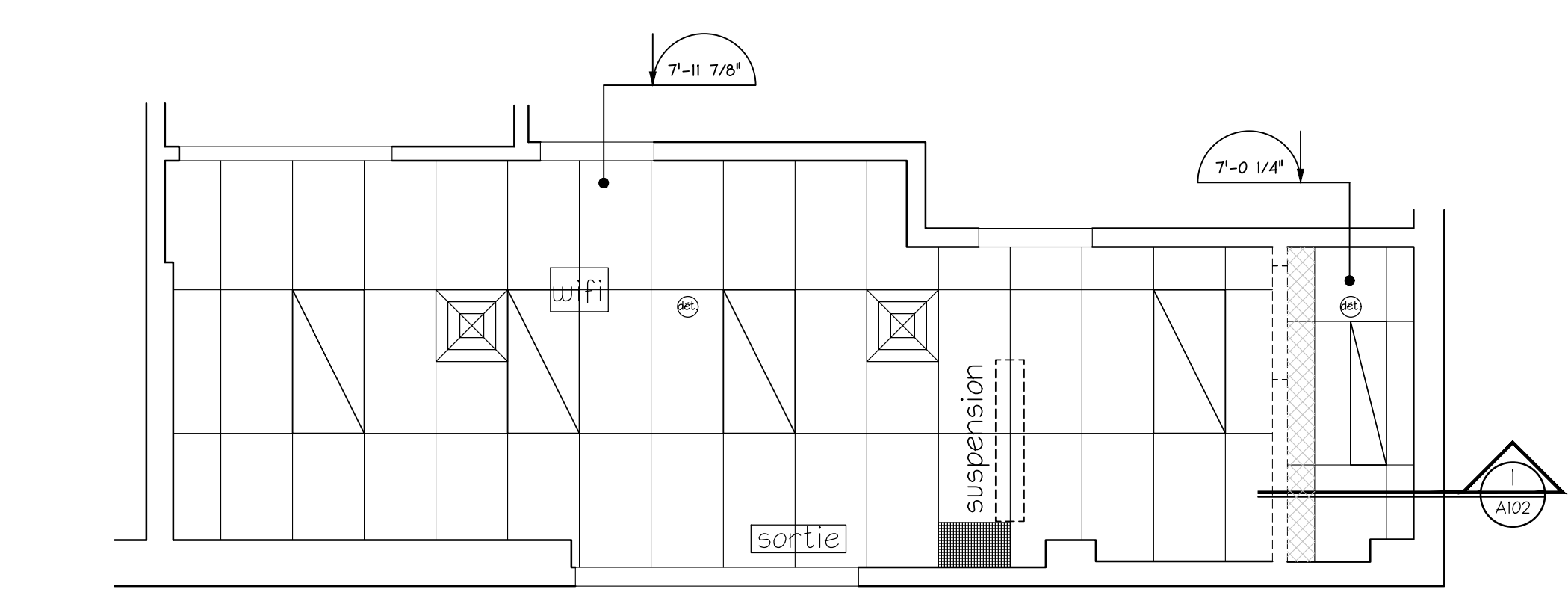
PLAFOND RÉFLÉCHI MODIFIÉ - LOCAL A112
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"



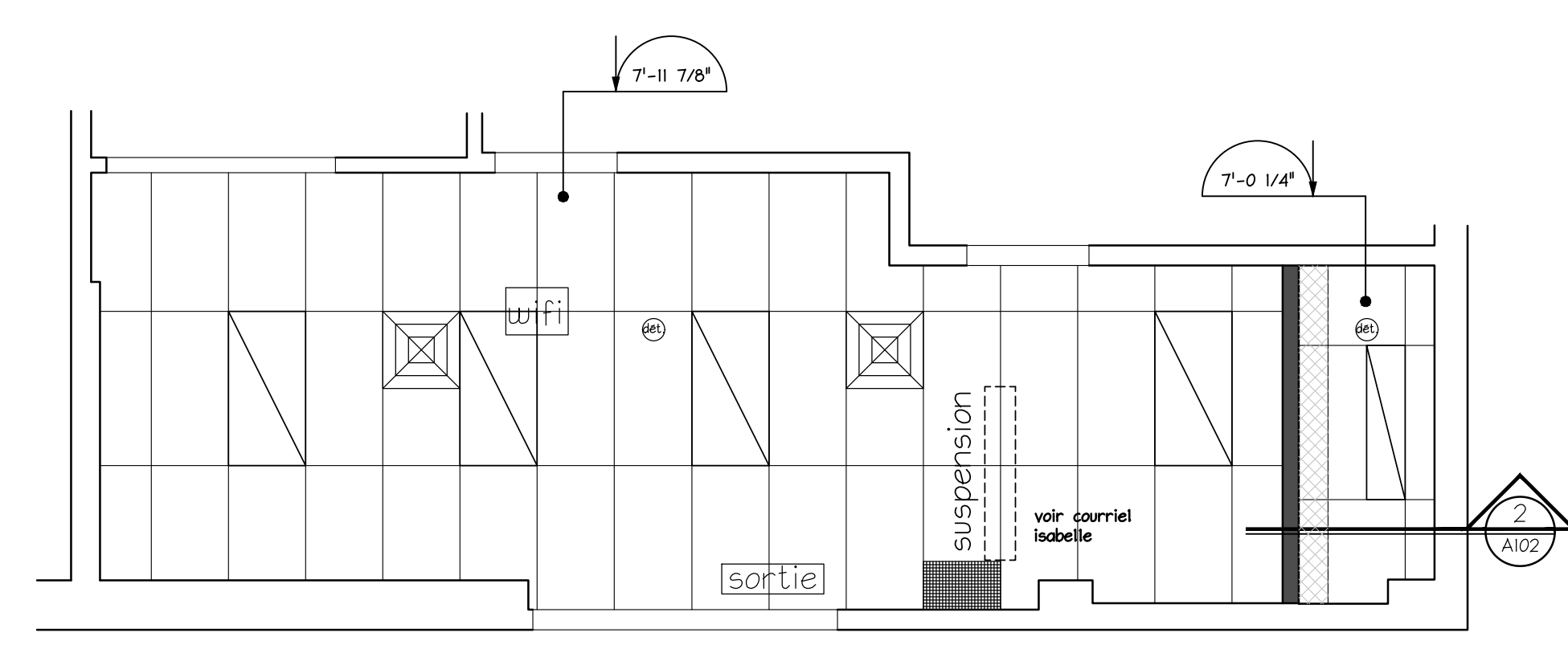
PLAFOND RÉFLÉCHI EXISTANT - SECTEUR IMPRIMERIE
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"



PLAFOND RÉFLÉCHI MODIFIÉ - SECTEUR IMPRIMERIE
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

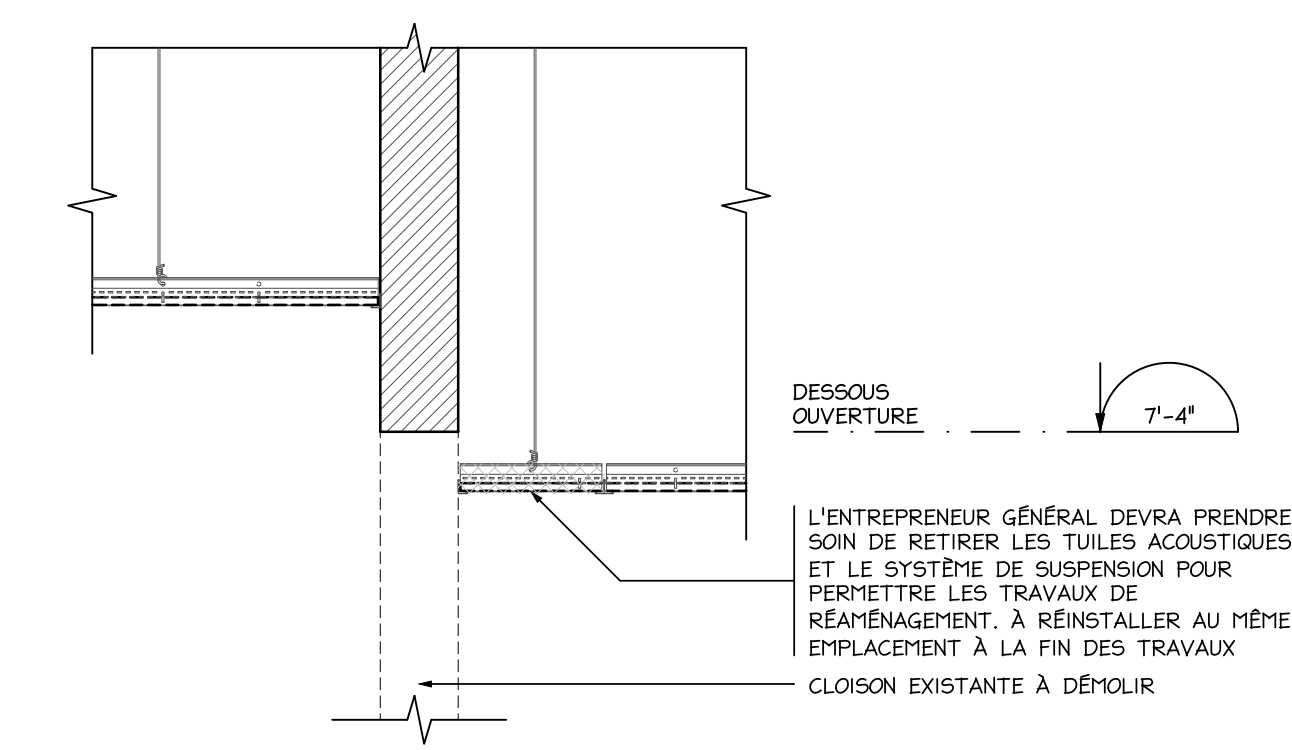


PLAFOND RÉFLÉCHI EXISTANT - LOCAL A114
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

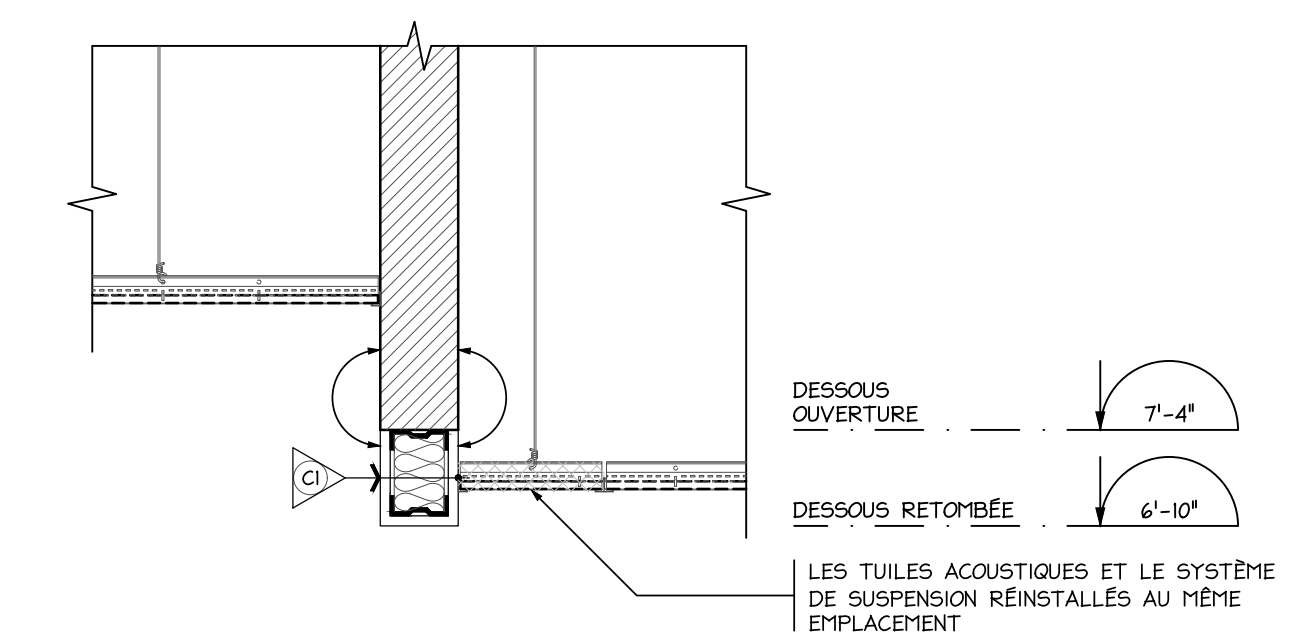


PLAFOND RÉFLÉCHI MODIFIÉ - LOCAL A114
ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

LÉGENDE PLAFOND	
	MURS EXISTANTS ET/OU CLOISONS EXISTANTES À CONSERVER
	MURS EXISTANTS ET/OU CLOISONS EXISTANTES À DÉMOLIR
	NOUVEAUX MURS ET/OU NOUVELLES CLOISONS À PROLONGER JUSQU'À LA STRUCTURE AU-DESSUS
	SECTION DU PLAFOND SUSPENDU DE TUILES ACOUSTIQUES À ENLEVER (CONSERVER LE SYSTÈME DE SUSPENSION)
	SECTION DU PLAFOND SUSPENDU DE TUILES ACOUSTIQUES À CONSERVER (CONSERVER LE SYSTÈME DE SUSPENSION)
	SECTION DU PLAFOND SUSPENDU DE TUILES ACOUSTIQUES À REMPLACER (CONSERVER LE SYSTÈME DE SUSPENSION)
	PLAFONDS SUSPENDUS DE GYPSE
	PANNEAUX GYPSE 5/8" FIRECODE TYPE "X" X 7" VISSÉS SUR DES FOURRURES 7/8" # 24" C/2. LES FOURRURES SERONT FIXÉES À DES PROFILS DE TYPE "C" 1" DE 1 1/2" ET QUI SERONT SUSPENDUS À LA STRUCTURE AU-DESSUS À L'AIDE DE FIL DE SUSPENSION DE CALIBRE 12
	NOUVELLE SECTION DE PLAFOND SUSPENDU DE TUILES ACOUSTIQUES COMPAGNIE : ARMSTRONG MODÈLE : OPTIMA # 3353 À BORDURE CARRÉ DIMENSIONS : 24" X 48" X 1" COULEUR : BLANC
	SUSPENSION : " ARMSTRONG " MODÈLE : PRÉLUDE XL À TÊTE EXPOSÉE 15/16 COULEUR : BLANC BLIZZARD
	L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVA PRENDRE SOIN DE RETIRER LES TUILES ACOUSTIQUES ET LE SYSTÈME DE SUSPENSION POUR PERMETTRE LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT. À RÉINSTALLER AU MÊME EMPLOIEMENT À LA FIN DES TRAVAUX
	L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVA PRENDRE SOIN DE RETIRER LES TUILES ACOUSTIQUES ET LE SYSTÈME DE SUSPENSION POUR PERMETTRE LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT. À RÉINSTALLER AU MÊME EMPLOIEMENT À LA FIN DES TRAVAUX



1 DÉTAIL
A102 ÉCHELLE : 1" = 1'-0"



2 DÉTAIL
A102 ÉCHELLE : 1" = 1'-0"

Révision :			
No.	Remarque	Date	Signature
1.	EMIS - POUR COORDINATION	2026-02-06	S.T.
2.	EMIS - POUR COORDINATION	2026-02-12	S.T.

Notes générales :
LES PLANS D'ARCHITECTURE DEVONT ÊTRE LUS CONJUGUEMENT AVEC LES PLANS DES INGÉNIEURS.
L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, CONDITIONS ET NIVEAUX SUR LE CHANTIER AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.
AVERTIR L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU DISCORDANCES DANS LES DES-INS ET EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.
AUCUNE DIMENSION NE DEVA ÊTRE PRISE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.
LES INFORMATIONS STRUCTURALES DONNÉES SUR CES PLANS D'ARCHITECTURES NE SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVA FAIRE VÉRIFIER ET APPROUVER LA STRUCTURE DU BÂTIMENT PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE MEMBRE DE LA CORPORATION DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC. L'ARCHITECTE N'AVEA AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CE QUI A TRAIT À LA STRUCTURE DE LA CONSTRUCTION.
LE PROPRIÉTAIRE DEVA FAIRE EFFECTUER LES ANALYSES ET TESTS DE SOL (CAPACITÉ PORTANTE) AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.
LE FOURNISSEUR DE TOUT ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE TOITURE, ANS QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, DEVONT TENIR COMPTE DE LA LOCALISATION DES ÉLÉMENTS DES LOUVRAGES ET DE TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR L'EMPLACEMENT DES PERNES DE TOUT ÉLÉMENT DE TOITURE, CANALS DE VENTILATION ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LEUR EMPLOIEMENT LORS DE LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE CELLES-CI.
LE FOURNISSEUR DE POULTRES, POULTRES, SOLES ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE PLANCHER, ANS QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, DEVONT TENIR COMPTE DE LA LOCALISATION DE TOUT ÉLÉMENT DE FLOMBRE, CANALS DE VENTILATION ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LEUR EMPLOIEMENT LORS DE LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE CELLES-CI.
LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. CONFIRMER LES DIMENSIONS D'OUVERTURES EXACTES AVEC LES PARTICIPANTS RESPECTIFS.
LES DIMENSIONS INDIQUÉES SUR LES PLANS SONT DONNÉES À PARTIR DU CENTRE DES COUVRAGES ET À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DES FONDATIONS. (À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES SUR LES PLANS).
TOUTS LES PLANS, DEVIS, SCHEMA ET AUTRES DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA FİRME D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIÉTÉ DE LA FİRME D'ARCHITECTURE ET SONT SUBJETTS À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR. LE CLIENT NE PEUT UTILISER OU EN PERMETTRE L'UTILISATION, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONSTRUCTION D'AUTRE PROJET, SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE LA FİRME ET NOTÉMENT RENOUVELÉ DE LA FİRME, SELON LES TERMES EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA RÉUTILISATION DES DITS DOCUMENTS.

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

staarchitectes
182, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc), J3B 6X4
T (450) 347-3916

Ordre des architectes
du Québec
A 4160
SOPHIE TÉTREAULT
ARCHITECTE

CÉGEP
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

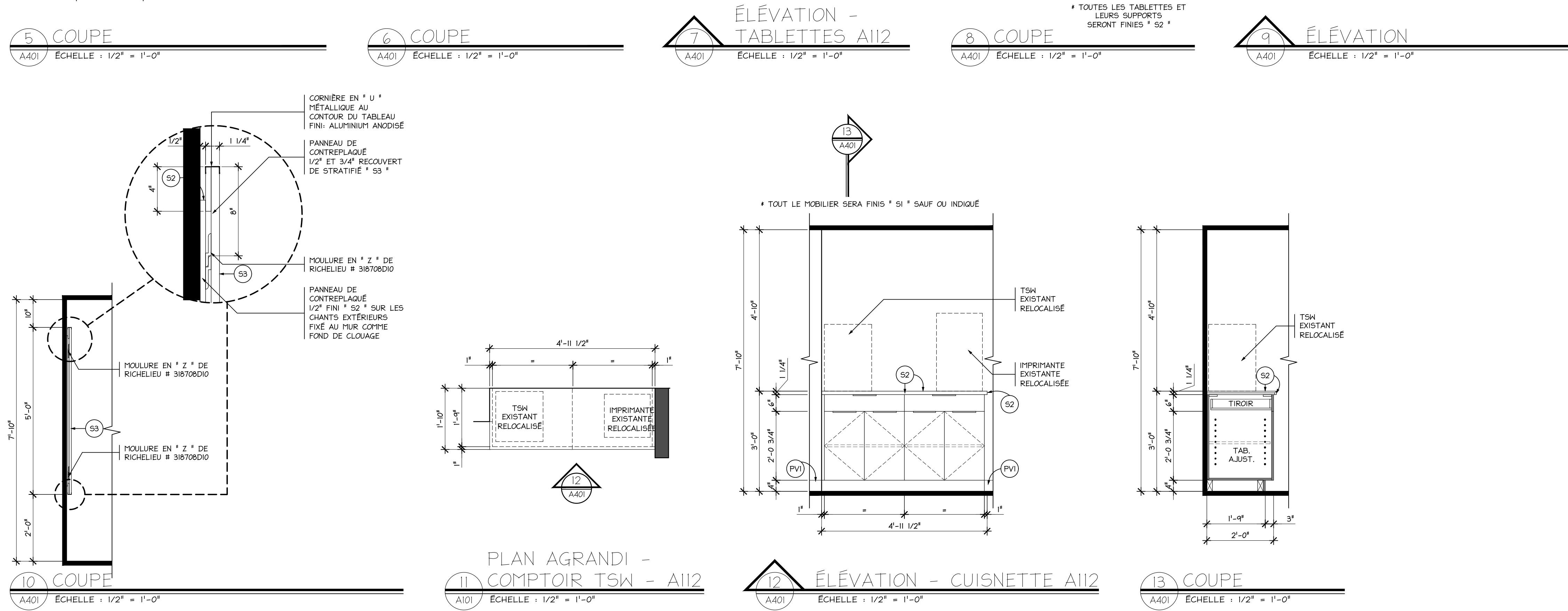
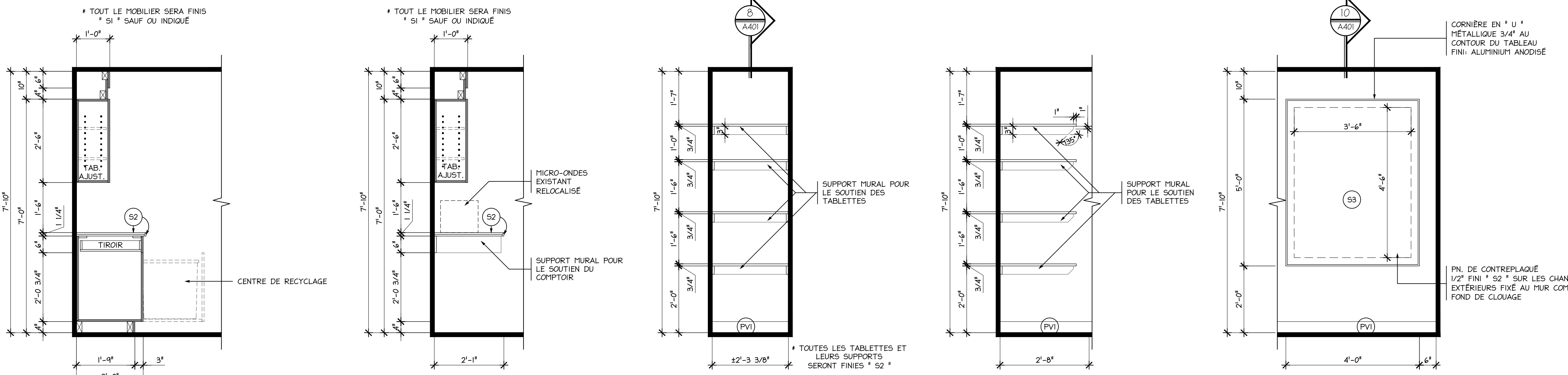
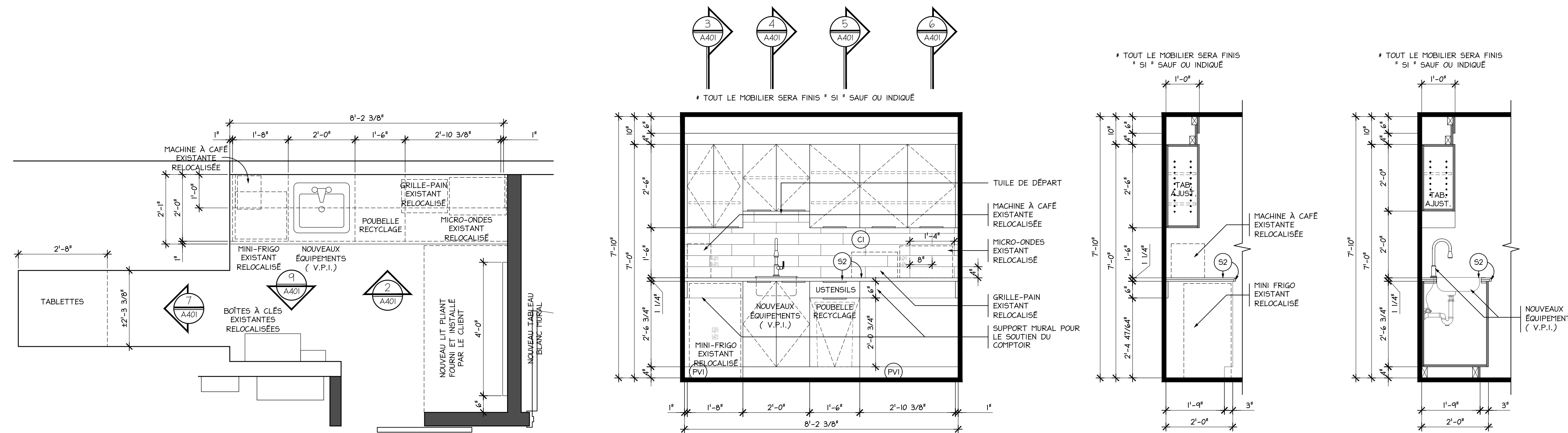
30, BOULEVARD DU SÉMINAIRE NORD
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, J3B 5J4, QUÉBEC

Titre du projet :
RÉAMÉNAGEMENT DU A112, DU A114 & DU SECTEUR IMPRIMERIE

Titre du dessin :	
PLAFONDS RÉFLÉCHIS EXISTANTS PLAFONDS RÉFLÉCHIS MODIFIÉS LÉGENDES ET NOTES	
Échelle :	INDIQUÉE
Destiné par :	N.B. & E.T.F.
Date :	JANVIER 2026
Révisé par :	S.T.
Version :	S.T.
Dossier no. :	2025-504
A102 XX / XX	

HAUTEUR DE PLAFOND À REVALIDER EN EXÉCUTION

VALIDER AVEC LE CLIENT SI ON INTÈGRE DIST. SAVON ET PAPIER À MAIN AU MUR



QUINCAILLERIE

QUINCAILLERIE DÉCORATIVE ET SERRURE

- POIGNÉE DÉCORATIVE: #BPN4R290 DE * RICHELIEU * (PRÉVOIR UNE DÉCOUPE DU CHANT DE LA PORTE OU DU TIROIR POUR L'ENCASTREMENT DE LA POIGNÉE)

QUINCAILLERIE DE MEUBLE

- COUSSINET SILENCIEUX EN POLYURÉTHANE DE * RICHELIEU * #265211
- SUPPORT À TABLETTES EN MÉTAL ENCASTRÉS 1/4" DE * RICHELIEU * #CPI3100 ET RÉCÉPTACLES DE * RICHELIEU * #M12180 (POUR CAISSON EN MÉLAMINE ET CONTREPLAQUE)

CHARNIÈRES

- CHARNIÈRES CLIP TOP BLUMOTION 110" DE * RICHELIEU * #7B35280 NICKEL, AVEC PLAQUE À CAMÉ EN CROIX DE * RICHELIEU * #173L2010

COULISSES

- COULISSES PLEINE EXTENSION AVEC PERFORATION APORTÉE (CAPACITÉ 100LBS) FAIRE APPROUVER LE MODÈLE À L'ARCHITECTE

ACCESSOIRES

- DIVISEUR À USTENSILES DE * RICHELIEU * #106410, GRIS FONCÉ
- CENTRE DE RECYCLAGE EURO-CARGO II DE * RICHELIEU * # 8414310

TOUS LES ITÉMS ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS SONT À TITRE INDICATIF, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL POURRAIT SOUTIENIR DES ÉQUIVALENCES À L'ARCHITECTE. L'ENTREPRENEUR DEVA S'ASSURER QUE LA QUINCAILLERIE ET LES MÉCANISMES D'OUVERTURE CONVIENTRONT AUX DIMENSIONS ET AUX POIDS DES PORTES.

NOTES GÉNÉRALES ÉBÉNISTERIE

- PRENDRE NOTE QUE TOUTS CES DÉTAILS SONT À TITRE INDICATIF. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVA VALIDER LES DIMENSIONS SUR LE CHANTIER AVANT DE PROCÉDER À LA FABRICATION DU MOBILIER INTÉGRÉ.
- L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR L'AJUSTEMENT REQUIS POUR L'INSTALLATION DES ITÉMS.
- L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉSENTER LES ÉCHANTILLONS, FICHES TECHNIQUES ET LES DESSINS D'ATELIER À L'ARCHITECTE POUR APPROBATION AVANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVA EXÉCUTER TOUTS LES MENUS OUVRAGES, NON DÉCRITS, MAIS REQUIS POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX DÉCRITS AUX PLANS.
- L'ENTREPRENEUR DEVA VÉRIFIER LE BON FONCTIONNEMENT DE CHAQUE ARTICLE DE QUINCAILLERIE À LA FIN DES TRAVAUX. TOUTE LA QUINCAILLERIE DEVA ÊTRE EN PARFAIT ÉTAT D'OPÉRATION.
- TOUTES LES SURFACES NON-VISIBLES ET INTÉRIEURES D'ARMOIRES/TIROIRS DEVRONT ÊTRE EN MÉLAMINE DE COULEUR DE COULEUR BLANCHE DE * UNIBOARD * 558 * FIN COLOPTE
- TOUTES LES SURFACES VISIBLES AUX USAGERS AVEC UN FIN DE STRATIFIÉ DEVONT ÊTRE COMPOSÉ EN CONTREPLAQUE 3/4" (À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AU PLAN, VOIR SECTEUR DE L'IMPRIMERIE) RECOUVERT DE STRATIFIÉ (VOIR DÉTAILS POUR LES FINIS UTILISÉS). POUR LES FINITIONS DE MURS EN STRATIFIÉ, PRÉVOIR UTILISER UN PANNEAU DE PARTICULES 3/4" AVEC ENDOS DE COMPENSATION. SE RÉFÉRER AUX DÉTAILS POUR LE COMPLÉMENT D'INFORMATION.
- S'ASSURER DE PEINTURER LES BLOCCAGES EN BOIS DE COULEUR APPAREILLANT LE FINI DE STRATIFIÉ ADJACENT
- TOUTE LA QUINCAILLERIE NON SPÉCIFIÉE AUX DESSINS SERA DE PREMIÈRE QUALITÉ ET DEVA ÊTRE PRÉSENTÉE À L'ARCHITECTE POUR APPROBATION AVANT L'EXÉCUTION.
- TOUTS LES ITÉMS D'ÉBÉNISTERIE DEVONT ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE LES BRIS LORS DU TRANSPORT ET ENTREPOSÉS ADÉQUATEMENT.
- L'ENTREPRENEUR DEVA S'ASSURER DE LA FAISABILITÉ, STABILITÉ ET DE LA SOLIDITÉ DU MOBILIER INTÉGRÉ. IL DEVA EN AVISER L'ARCHITECTE POUR TOUT DOUTE RAISONNABLE.
- PRÉVOIR APPLIQUER UN JOINT DE SCÉLANT 100% ACRYLIQUE À LA JONCTION DU MEUBLE ET DES MURS (À PEINTURER AVANT LA DERNIÈRE COUCHE DE PEINTURE).
- PRÉVOIR APPLIQUER UN JOINT DE SILICONE TRANSPARENT À LA JONCTION DES SURFACES DE MEUBLE AUX ENDROITS REQUIS.
- LA TÊTE ET MOTIF DES DIFFÉRENTES FEUILLES DE STRATIFIÉ DOIT ÊTRE AGENCÉE SUR UN MÊME MEUBLE. ALIGNER LE GRAIN OU LA NANCE DU BOIS LE PLUS POSSIBLE.
- TOUTE ÉQUIVALENCE DEVA ÊTRE APPROUVÉE PAR L'ARCHITECTE.
- SENS DU GRAIN / MOTIF (STRATIFIÉ, MÉLAMINE, ETC...)

No.	Remarque	Date	Signature
1.	EMIS - POUR COORDINATION	2026-02-06	S.T.
2.	EMIS - POUR COORDINATION	2026-02-12	S.T.

Notes générales :

LES PLANS D'ARCHITECTURE DEVONT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LES PLANS DES INGÉNIEURS.

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, CONDITIONS ET NIVEAUX SUR LE CHANTIER AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

AVIS: L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU INCORDANCES DANS LES DES-INS ET EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

AUCUNE DIMENSION NE DEVA ÊTRE PRISE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

LES INFORMATIONS STRUCTURALES DONNÉES SUR CES PLANS D'ARCHITECTURES NE SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVA FAIRE VÉRIFIER ET APPROUVER LA STRUCTURE DU BÂTIMENT PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE MEMBRE DE LA CORPORATION DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC. L'ARCHITECTE N'assume aucune responsabilité en ce qui a trait à la structure de la construction.

LE PROPRIÉTAIRE DEVA FAIRE EFFECTUER LES ANALYSES ET TESTS DE SOL (CAPACITÉ PORTANTE) AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX D'ÉCAVATION ET DE FONDATION.

LE FOURNISSEUR DE TOUT ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE TOITURE, ANS QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, DEVONT TENIR COMPTE DE LA LOCALISATION DES ÉLÉMENTS, DES LOUVRAGES ET DE TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR L'EMPLACEMENT DES PERMIS DE TOIT LORS DE LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE CELLES-CI.

LE FOURNISSEUR DE POINTURES, POINTURES, SOISSIS ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE PLANCHER, ANS QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, DEVONT TENIR COMPTE DE LA LOCALISATION DE TOUT ÉLÉMENT DE FLOMBRE, CANALS DE VENTILATION ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LEUR EMBLEMMENT LORS DE LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE CELLES-CI.

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. CONFIRMER LES DIMENSIONS EXACTES AVEC LES FABRICANTS RESPECTIFS.

LES DIMENSIONS INDICÉES SUR LES PLANS SONT DONNÉES À PARTIR DU CENTRE DES COULISSAGES ET À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DES FONDATIONS. (À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES SUR LES PLANS).

TOUS LES PLANS, DEVIS, SCHEMA ET AUTRES DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA FIRME D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIÉTÉ DE LA FIRME D'ARCHITECTURE ET SONT DESTINÉS À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR. LE CLIENT NE PEUT UTILISER OU EN PERMETTRE L'UTILISATION, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONSTRUCTION D'UN AUTRE OUVRAGE. LE CLIENT DOIT ASSURER D'APPRÉHENSION D'UN AUTRE TRAVAIL AU PROJET, SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE LA FIRME ET MOUVANT RENDREMENT DE LA FIRME, SELON LES TERMES EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA REUTILISATION DES DITS DOCUMENTS.

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

staarchitectes

182, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc), J3B 6X4
T (450) 347-3916

Sous professionnel :

Ordre des architectes du Québec

A 4160
SOPHIE TÉTREAU
ARCHITECTE

Client :

CÉGEP

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

30, BOULEVARD DU SÉMINAIRE NORD
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, J3B 5J4, QUÉBEC

Titre du projet :

RÉAMÉNAGEMENT DU A112, DU A114 & DU SECTEUR IMPRIMERIE

Titre du dessin :

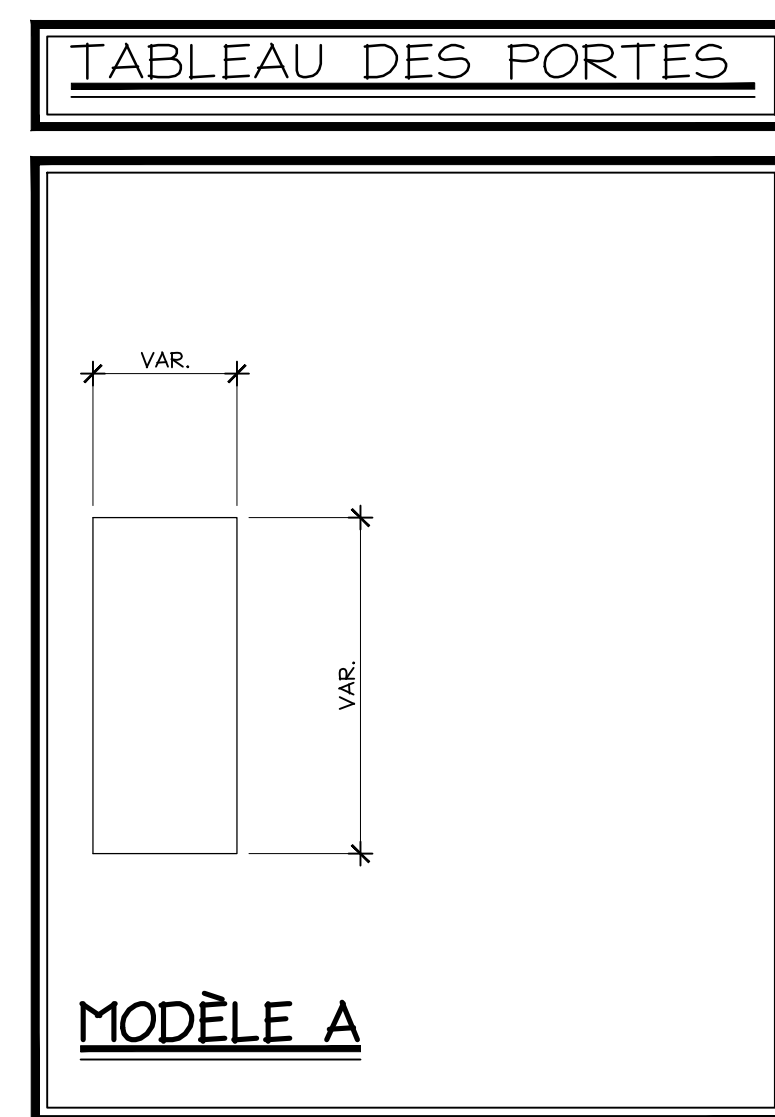
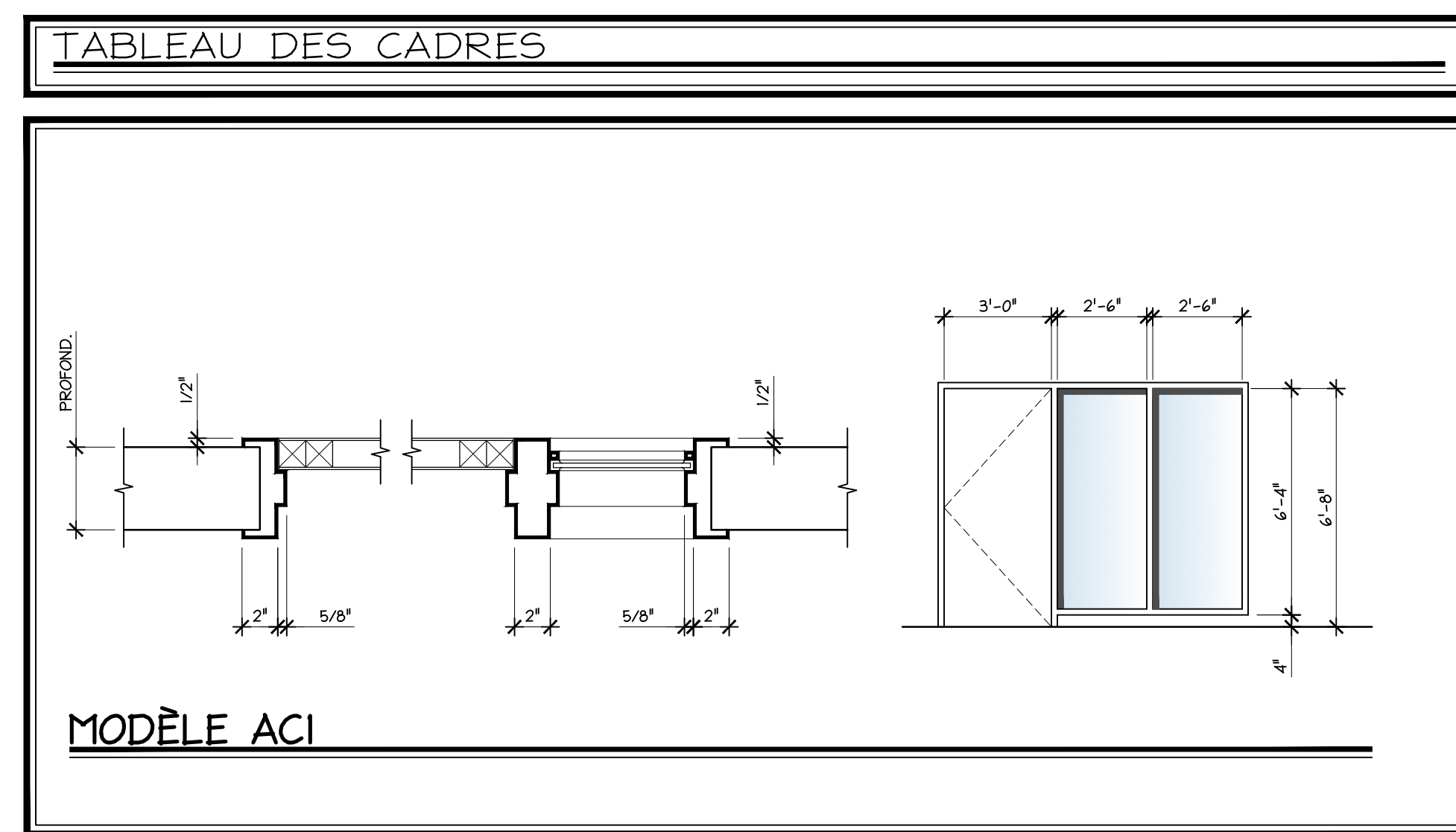
**PLAN AGRANDI - CUISINETTE A112
PLAN AGRANDI - COMPTOIR TSW
ÉLEVATIONS & COUPES
LÉGENDES ET NOTES**

Échelle : INDICUÉE Dessiné par : N.B. & E.T.F. **A401**

Date : JANVIER 2026 Révisé par : S.T.

Version : S.T. Dossier no. : 2025-504 X / XX

No.	DE.	À	QTÉ.	PORTES				CADRES			QUINC.	D.R.F.		GRILLE VENTIL.	REMARQUES	VITRAGE	NO. PORTE
				DIMENSION	TYPE	MOD.	OUVERT.	TYPE	INSTALL.	MOD.	GROUPES	PORTES ULC	CADRES ULC				
A112	CORR.	A112															
A112a	A112	A112a	1	36" X 80"	BOIS	A	M.G.	ACIER	ENCASTRÉ	ACI	A112a			NOUVELLE PORTE EN BOIS À ME PLEINE 1 3/4" (ESSENCE DE BOIS ET TEINTURE TEL QUE LE STANDARD DU CÉGEP. FOURNIR ÉCHANTILLON POUR APPROBATION) - NOUVEAU CADRE EN ACIER 1 MORCEAU (SOUDÉ - Col. 16)	1/4" TREMPÉ	A112a	
A112b	A112	A112b	1	34" X 80"	BOIS	A	COULISSANTE				A112b			NOUVELLE PORTE COULISSANTE EN BOIS À ME PLEINE 1 3/4" (ESSENCE DE BOIS ET TEINTURE TEL QUE LE STANDARD DU CÉGEP. FOURNIR ÉCHANTILLON POUR APPROBATION)		A112b	
A014a	CORR.	A014a															
A014b	CORR.	A014b															
A114	CORR.	A114															
A114a	A114	A114a															
A114b	A114	A114b															
A114c	A114	A114c															



QUINCAILLERIE

GROUPE # A112a

- 3 CHARNIÈRES * MCKINNEY * # T4437N, 4 1/2" X 4" (F.N.A.) (662)
- 1 JEU DE SERRURE * BEST * # K-C-3-R (FONCTION CLASSE) -SD-D (626)
- 1 JEU D'AMORTISSEUR DE BRUIT EN NÉPRÈNE AUTOCOLLANT (NOIR) X PÉRIMÈTRE DE L'OUVERTURE
- 1 BUTOIR PLANCHER * HAGER * # 24IF (626)

GROUPE # A112b

- 1 ENSEMBLE POUR PORTE COULISSANTE EN SURFACE DE * K.N. CROWDER *
- # CFT-20-CC-95 X LONGUEUR DE PISTE KIT IDR (FINITION ALUMINIUM ANODISÉ)
- 2 POIGNÉE À TIRER ENCASTRÉES DE * CAMAROPA * # PP225-10 (630)

NOTE GROUPES QUINCAILLERIE

LES COMPAGNIES ÉNUMÉRÉS AINSI QUE LES GROUPES DE QUINCAILLERIE SONT UN OUTIL DE RÉFÉRENCE. DES ÉQUIVALENCES PEUVENT ÊTRE SOUMIS À L'ARCHITECTE POUR APPROBATION. L'ARCHITECTE N'EST PAS DANS L'OBLIGATION D'ACCEPTER LES ÉQUIVALENCES S'ILS LES JUGENT NON ADEQUATS AU PROJET.

TOUTES LES FONCTIONS DES POIGNÉES ET TOUTS LES CHÊMINS DE CLEF DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET COORDONNÉS AVEC LE PROPRIÉTAIRE.

Révision :

No.	Remarque	Date	Signature
1.	EMIS - POUR COORDINATION	2026-02-06	S.T.
2.	EMIS - POUR COORDINATION	2026-02-12	S.T.

Notes générales :

LES PLANS D'ARCHITECTURE DEVONT ÊTRE LUS CONJUMENTEMENT AVEC LES PLANS DES INGÉNIEURS.

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, CONDITIONS ET NIVEAUX SUR LE CHANTIER AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

AVANT L'ARCHITECTE DE TOUTES ÉPREUVES, QUÉBÉCOISES OU DISCORDANCES DANS LES DES-INS ET EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE PRISE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

LES INFORMATIONS STRUCTURALES DONNÉES SUR CES PLANS D'ARCHITECTURES NE SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FAIRE VÉRIFIER ET APPROUVER LA STRUCTURE DU BÂTIMENT PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE MEMBRE DE LA CORPORATION DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC. L'ARCHITECTE N'assume aucune responsabilité en ce qui a trait à la structure de la construction.

LE PROPRIÉTAIRE DOIT FAIRE EFFECTUER LES ANALYSES ET TESTS DE SOL (CAPACITÉ PORTANTE) AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE FONDATION.

LE FOURNISSEUR DE TOUT ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE TOITURE, ANS QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, DOIT FAIRE VÉRIFIER LA LOCALISATION DES ÉLÉMENTS DES LIGNAGES ET DE TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR L'EMPLACEMENT DES PERMES DE TOUT LORS DE LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE CELLES-CI.

LE FOURNISSEUR DE POUTRES, POUTRIELLES, SOLINS ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT DE STRUCTURE DE PLANCHER, ANS QUE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, DOIT FAIRE VÉRIFIER LA LOCALISATION DE TOUT ÉLÉMENT DE PLOMBERIE, CANAUX DE VENTILATION ET TOUT AUTRE ÉLÉMENT POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LEUR EMPLACEMENT LORS DE LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE CELLES-CI.

LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. CONFIRMER LES DIMENSIONS EXACTES AVEC LES FABRICANTS RESPECTIFS.

LES DIMENSIONS INDICÉES SUR LES PLANS SONT DONNÉES À PARTIR DU CENTRE DES COLONNAGES ET À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DES FONDATIONS. (À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES SUR LES PLANS).

TOUTS LES PLANS, DEVIS, SCÉMA ET AUTRES DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR LA FIRM D'ARCHITECTURE SONT LA PROPRIÉTÉ DE LA FIRM D'ARCHITECTURE ET SONT ASSÉTIÉS À LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR. LE CLIENT NE PEUT UTILISER OU EN PERMETTRE L'UTILISATION, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR LA CONSTRUCTION D'AUTRE OUVRAGE QUE CELUI-CI. L'ARCHITECTE N'assume aucune responsabilité en ce qui a trait à la structure de la construction.

EN COLLABORATION :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

En collaboration :

staarchitectes

182, rue Richelieu, Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc), J3B 6X4
T (450) 347-3916

Sans professionnel :

A 4160
SOPHE TÉTREAULT
ARCHITECTE

Client :

CÉGEP

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

30, BOULEVARD DU SÉMINAIRE NORD
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, J3B 5J4, QUÉBEC

Titre du projet :

RÉAMÉNAGEMENT DU A112, DU A114 & DU SECTEUR IMPRIMERIE

Titre du dessin :

**CÉDULE DES PORTES
TABLEAU DES PORTES
TABLEAU DES CADRES
QUINCAILLERIE**

Echelle :	INDIQUÉE	Dessiné par :	N.B. & ET.F.	A601
Date :	JANVIER 2026	Révisé par :	S.T.	
Version :	S.T.	Dossier no. :	2025-504	XX / XX